



M R C
JARDINS-DE-NAPIERVILLE

MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro URB-205-8-2018

Avis public est, par la présente, donné que le Règlement numéro URB-205-8-2018 de la MRC des Jardins-de-Napierville est **entré en vigueur le 20 mars 2019**, soit à la date de la signification de l'avis de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le confirmant.

Le règlement numéro URB-205-8-2018 modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/ URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville et vise à abroger les dispositions relatives à la hauteur des éoliennes et à faciliter leur implantation.

Le règlement ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées seront disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté, dans chacune des municipalités du territoire ainsi que sur le site internet de la MRC www.mrcjardinsdenapierville.ca.

Donné à Saint-Michel, ce 11 avril 2019.

Nicole Inkel

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière